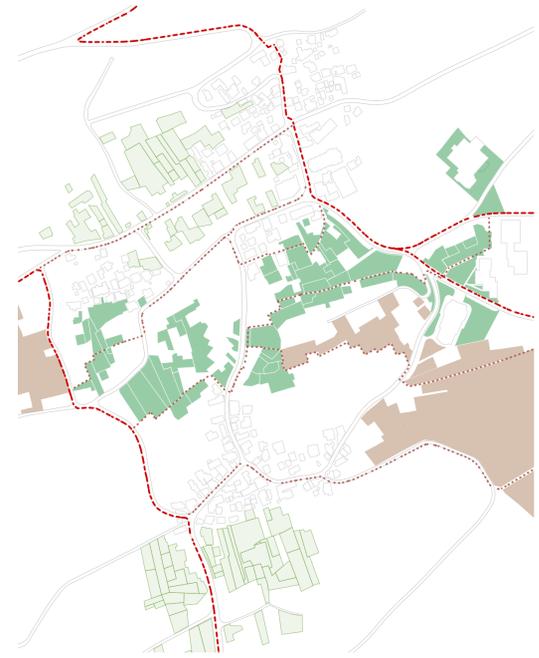


HIÉRARCHIE

Les centralités historiques de St Germain et Roumaz, traversées par la RC60, se caractérisent par un habitat dense et une faible largeur de rue. Le trafic va grandement diminuer grâce au contournement routier prévu. La proposition d'un gabarit à 5,5m pour la RC60 est opportune pour ralentir le trafic et assurer de larges trottoirs. Les traversées piétonnes sont d'ailleurs favorisées sur ces tronçons. Entre les hameaux, la RC60 retrouve son gabarit à 6,30m. La transition entre ces deux profils est réalisée par des rétrécissements ponctuels dûment signalés. Les deux tronçons de routes communales adjacents sont mis en Zone 30 avec un gabarit moyen de 4,80m.

- tissu urbain dense
- gabarit 6,3m
- gabarit 5,5m
- gabarit 4,8m / Zone 30
- traversée piétonne



PAYSAGE

Trois grandes unités paysagères caractérisent le paysage Saviésan : les vignes à l'est et à l'ouest, les jardins au nord et un continuum de vergers au sud. De part et d'autre de l'agglomération Saviésanne, deux chemins de grande randonnée sont identifiés. Au travers des unités paysagères et de la RC60 réhabilitée, un réseau de chemins transversaux augmente la perméabilité piétonne de la commune et sécurise le déplacement des enfants sur la commune.

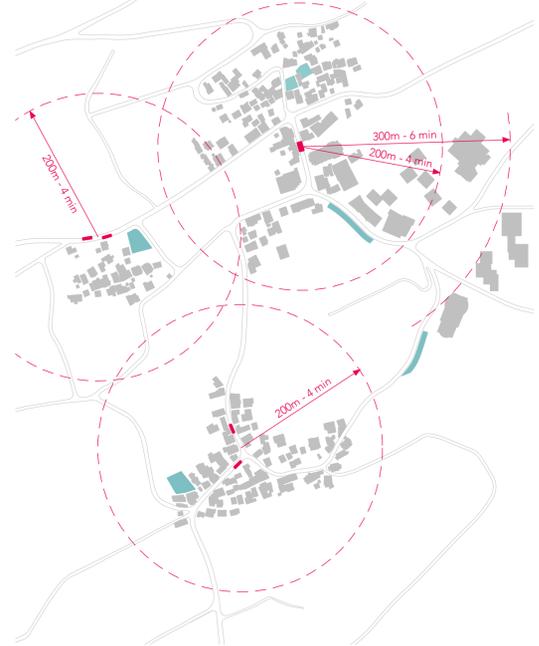
- tissu urbain dense
- cultures et vergers
- vignes
- jardins
- cheminement piéton territorial
- parcours piéton local



ESPACES PUBLICS

Aujourd'hui, se promener le long de la route cantonale est inenvisageable, le trafic important rend l'espace public et les trottoirs dangereux. Les places et placettes sont d'ailleurs quasi inexistantes. Pour assurer la sécurité et la qualité piétonne, le projet garantit un trottoir large continue sur l'ensemble du réseau routier. Au cœur des hameaux ces trottoirs sont doublés. Aux intersections, le trottoir est traversant : il priorise le piéton et dégage des micro-placettes, repères identitaires et sociales pour les habitants.

- tissu urbain dense
- place
- placette
- trottoir principal (> 2m)
- trottoir secondaire

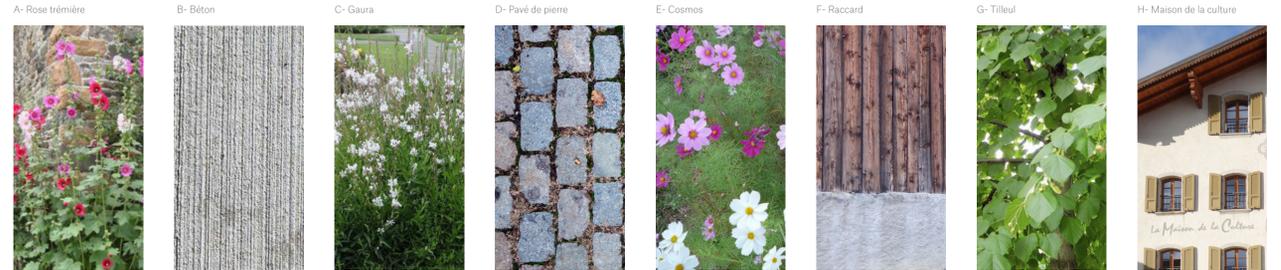


DESSERTES TC ET PIÉTONNES

Le nouveau projet « St-Germain centre » va décaler la polarité vers le sud du hameau de St-Germain, ce qui appelle une optimisation du nombre d'arrêt de bus. La nouvelle disposition proposée pour ceux-ci permet de rayonner sur l'ensemble du village dans un rayon de moins de quatre minutes à pieds. La possibilité d'une diminution du stationnement à 50% permet au projet de les répartir équitablement sur la commune au moyen de parkings compacts (max 50 places).

- tissu urbain dense
- parking
- arrêt de bus

PLACE DE LA MAISON DE LA CULTURE





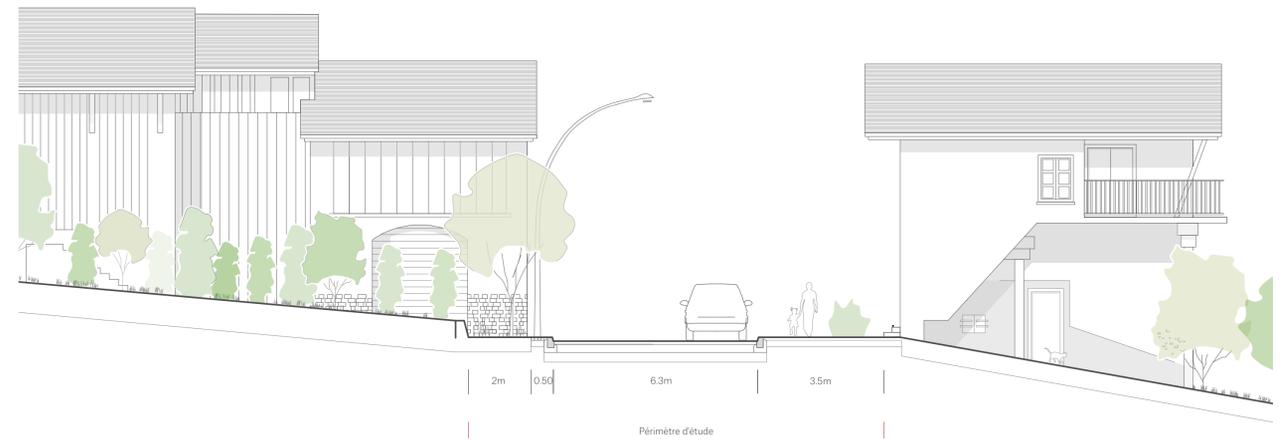
Zoom Saint-Germain / éch 1_500

- Légende
- placette
 - trottoir principal
 - traverse piétonne
 - bordure DMTE 208
 - bordure DMTE 208S
 - bordure DMTE 200T

A-A éch 1_100

RUE DE SAINT-GERMAIN NORD
COUPE DU GABARIT 6,3 MÈTRES - BORDURES DMTE 208, 12 CM

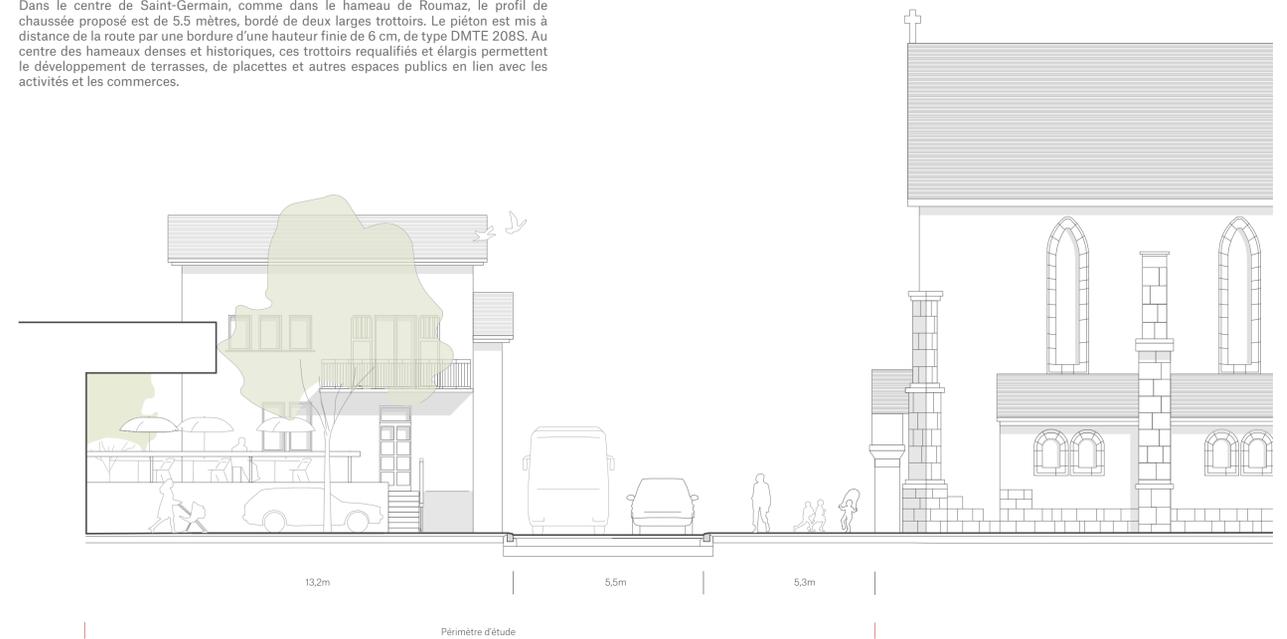
Sur la route de Saint-Germain en direction de Granois, le projet prévoit un profil de chaussée d'une largeur de 6,3 mètres bordée d'un trottoir large unilatéral. Afin d'assurer la sécurité des piétons, il est distingué du flux des voitures par une bordure d'une hauteur finie de 12 cm, de type DMTE 208. De l'autre côté, le projet envisage la réalisation d'un « passe pied ». Il fabrique un socle continu et unitaire pour l'ensemble des granges et raccords avançant régulièrement proche de la route. Quelques fosses de plantations viennent prendre place dans la continuité des jardins potagers et fleuris qui s'expriment jusqu'en bord de route. Elles appuient ainsi l'expression du paysage maraîcher de qualité le long de cette entrée dans le village de Saint-Germain.

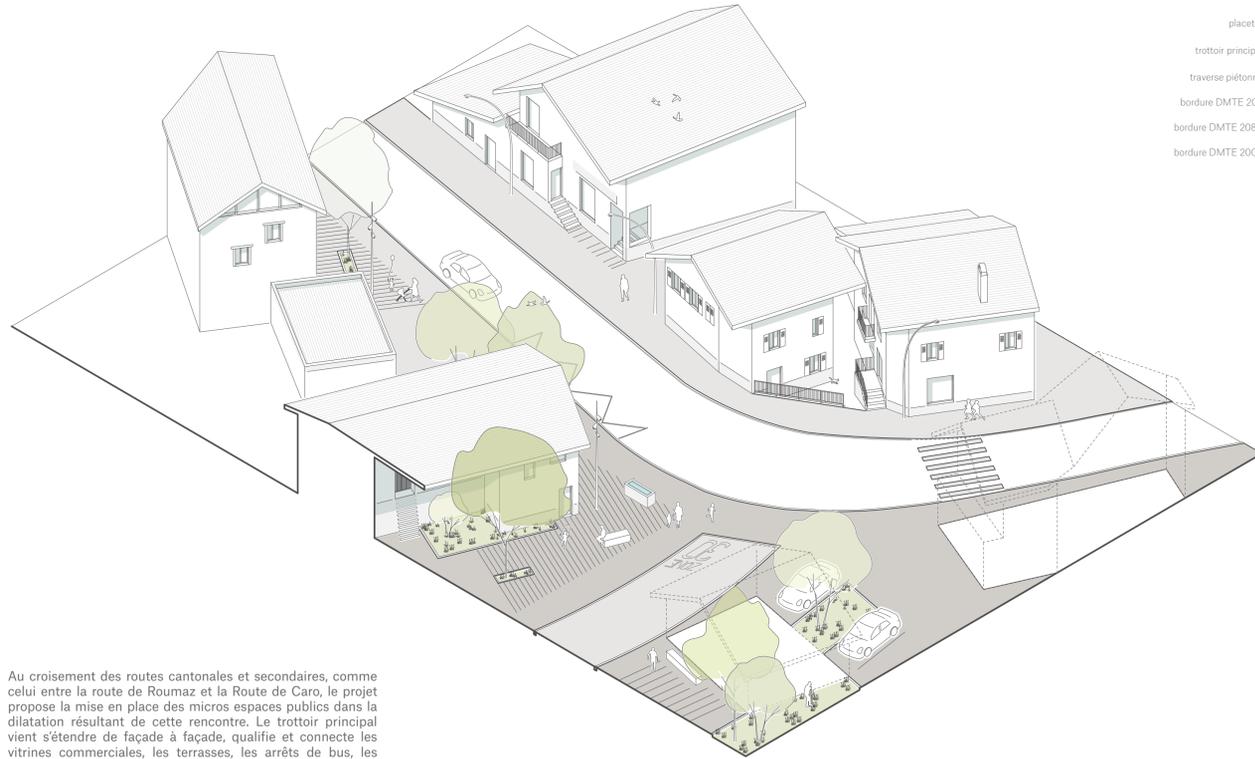


éch 1_100 B-B

RUE DE SAINT-GERMAIN, CENTRE DE SAINT-GERMAIN
COUPE DU GABARIT 5,5 MÈTRES - BORDURES DMTE 208S, 6 CM

Dans le centre de Saint-Germain, comme dans le hameau de Roumaz, le profil de chaussée proposé est de 5,5 mètres, bordé de deux larges trottoirs. Le piéton est mis à distance de la route par une bordure d'une hauteur finie de 6 cm, de type DMTE 208S. Au centre des hameaux denses et historiques, ces trottoirs requalifiés et élargis permettent le développement de terrasses, de placettes et autres espaces publics en lien avec les activités et les commerces.





Au croisement des routes cantonales et secondaires, comme celui entre la route de Roumaz et la Route de Caro, le projet propose la mise en place des micros espaces publics dans la dilatation résultant de cette rencontre. Le trottoir principal vient s'étendre de façade à façade, qualifie et connecte les vitrines commerciales, les terrasses, les arrêts de bus, les stationnements ponctuels, ...

ROUTE DE ROUMAZ - ROUTE DE CARO
ISOMÉTRIE DES RENCONTRES DES GABARITS DE 5,5 ET DE 4,8 MÈTRES

D-D éch 1,100

ROUTE DE CARO ET ZONES 30

COUPE DU GABARIT 4,8 MÈTRES ET ZONES 30 - BORDURES DMTE 200T, 3 CM

Les routes secondaires, Route du Caro/Rue du stade et la Rue du vieux-moulin, passant historiquement par le centre des vieux hameaux sont très contraintes dans leur largeur. Le projet propose de leur affecter le statut de Zone 30. La chaussée d'une largeur variant entre 5,2 et 4,8 mètres est longée de chaque côté par des bordures de 3 cm de haut, franchissables si nécessaire. Ces rues estompent visuellement la séparation entre piétons et véhicules invitant ces derniers à ralentir. Elles assurent ainsi une accessibilité sûre et conviviale pour le Baladin et le hameau de la Crettaz. Ponctuellement, afin de sécuriser les piétons, la circulation est réduite à une largeur de 3,2 mètres invitant les véhicules à se croiser « à vue ».



Périmètre d'étude

- Légende
- placette
 - trottoir principal
 - traverse piétonne
 - bordure DMTE 208
 - bordure DMTE 208S
 - bordure DMTE 200T



Zoom Roumaz / éch 1,500

